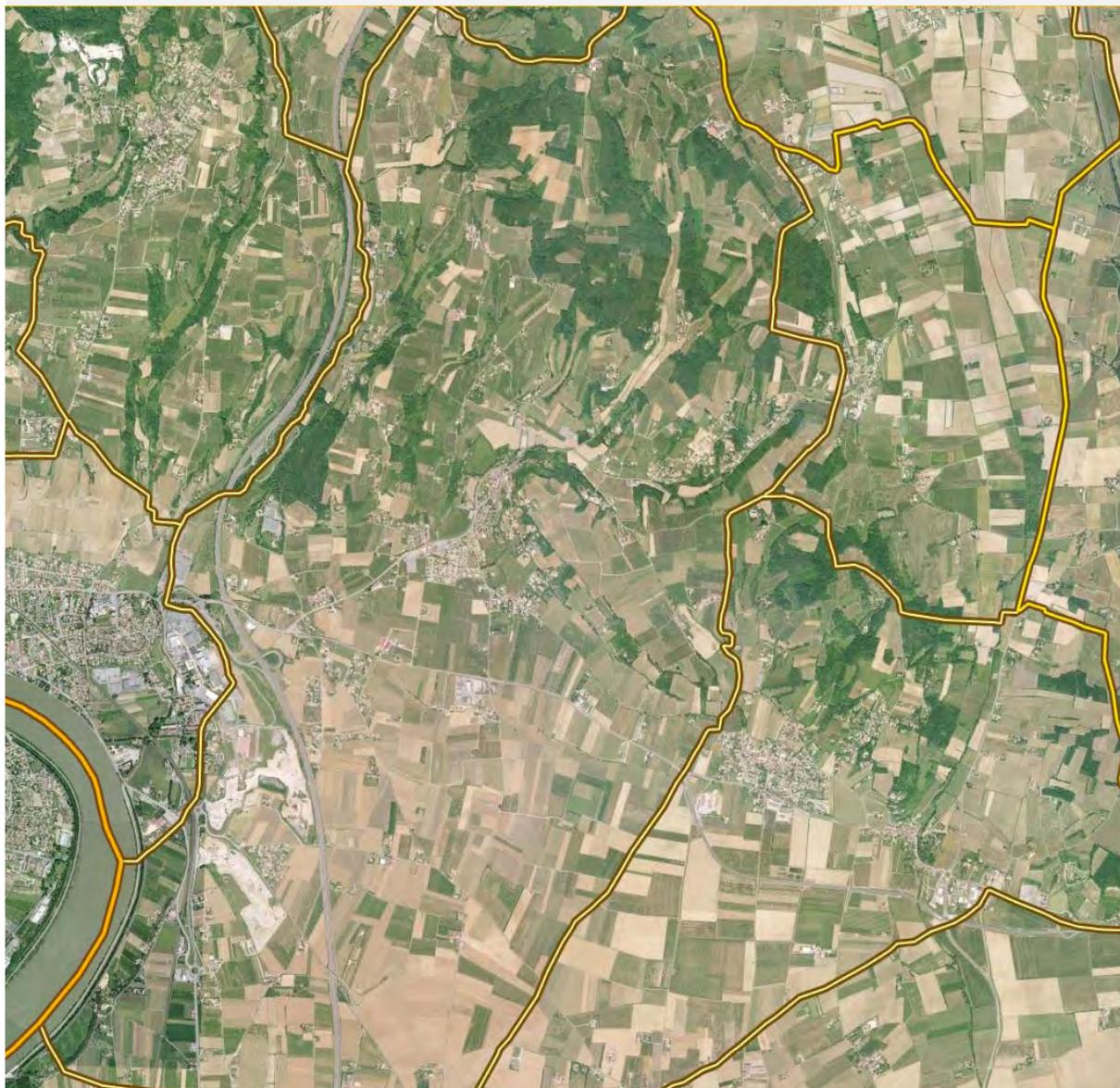


Commune nouvelle de MERCUROL - VEAUNES

Elaboration Plan Local d'Urbanisme

REUNION PUBLIQUE N° 1



Déroulement de la réunion

> Le PLU :

Cadre réglementaire, objectifs, démarche

Documents supra communaux : SCOT - PLH

> Le diagnostic communal

> Échanges

Préambule :
SITUATION ACTUELLE DES DOCUMENTS D'URBANISME

- P.O.S. (Plan d'Occupation des Sols) sur le territoire de Mercuroi,
- Carte communale sur le territoire de Veaunes.

Le Conseil municipal a prescrit l'élaboration du PLU en février 2016

Le POS (Plan d'Occupation des Sols) devenant caduc après le 27 MARS 2017

P.L.U. :

Plan Local d'Urbanisme

Cadre réglementaire

Objectifs – Démarche

SCOT - PLH

Un PLU ... qu'est-ce que c'est ?

Un document de planification à l'échelle du territoire communal pour les 10 à 12 ans à venir :

> un **projet d'aménagement et de développement durables (P.A.D.D.)** concernant le développement urbain et économique, la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers, des paysages ;

> un **document réglementaire traduisant ce projet.**

Contexte réglementaire actuel

Le cadre réglementaire des PLU

Le **code de l'urbanisme** qui transcrit les textes des lois et notamment :

Acte fondateur du PLU – 13 décembre 2000 :

Loi Solidarité et Renouvellement Urbain

SRU

- D'un urbanisme de droit d'occupation des sols à un urbanisme de projet
- Impose les principes du développement durable

– 12 Juillet 2010 :

Loi Engagement National pour l'Environnement

Grenelle 2

- Favoriser un urbanisme économe en ressources foncières et énergétiques et préservant les continuités écologiques

– 26 mars 2014 :

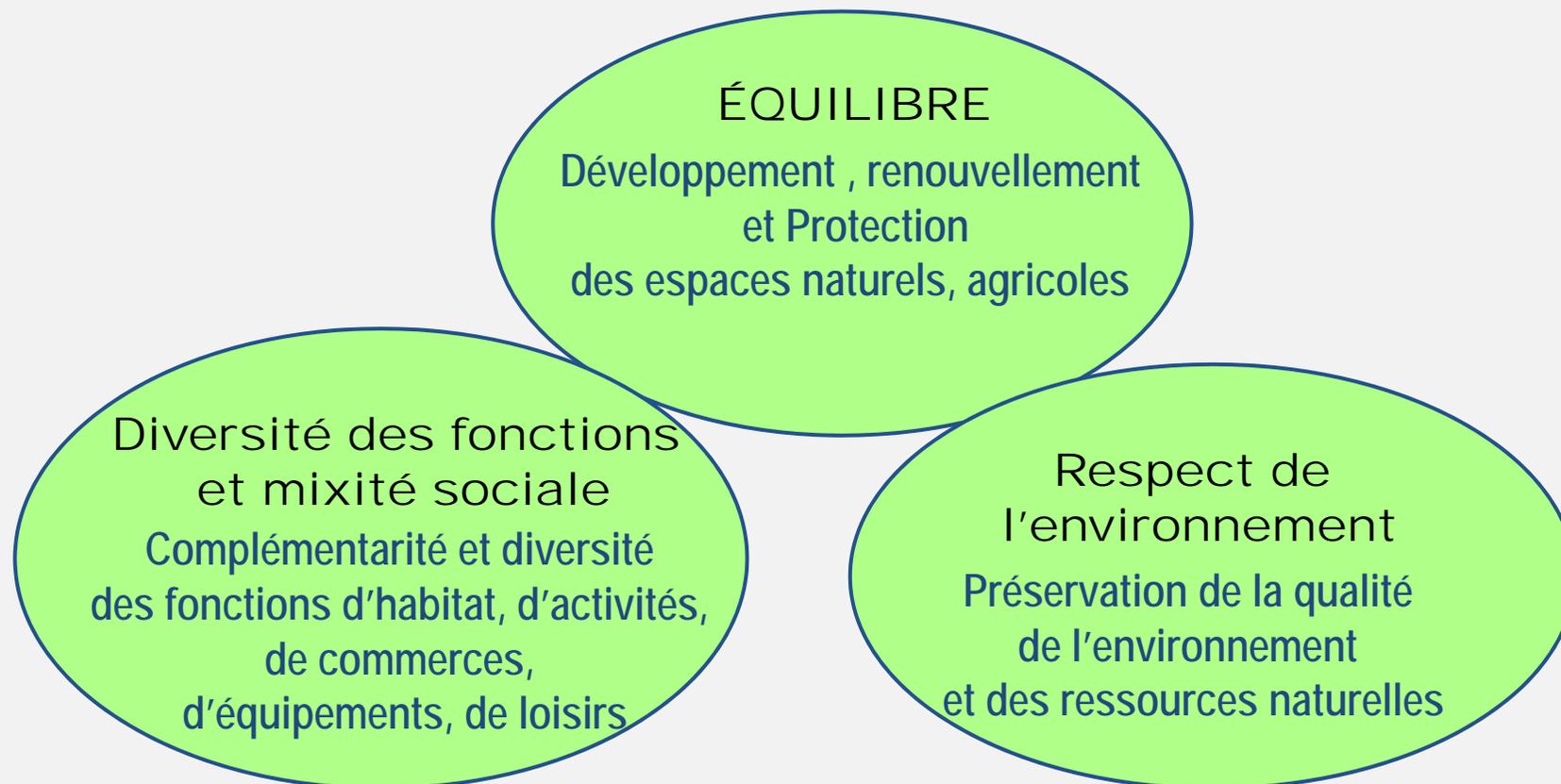
Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové

ALUR

- Accroître l'effort de construction de logements
- Freiner l'artificialisation des sols et lutter contre l'étalement urbain

Le cadre réglementaire des PLU

Les PLU doivent respecter les principes définis dans le code de l'urbanisme et notamment :



La gestion économe du sol au cœur du projet :

le PLU doit fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain

- limiter les besoins de déplacements entre secteurs d'habitat et les commerces et équipements
- limiter les couts des réseaux pour la collectivité
- limiter la diminution des milieux naturels et des continuités écologiques
- éviter la dégradation des paysages
- préserver les activités agricoles et le potentiel agricole des terrains

- **Urbaniser en priorité les dents creuses dans le tissu urbain**
- ***Faciliter la reconversion de friches industrielles ou ilots dégradés***
- ***Limiter les extensions urbaines aux dépens des secteurs à enjeux***
- ***Stopper l'urbanisation éloignée des pôles urbains et / ou diffuse***

Contexte réglementaire actuel

Les documents supra communaux avec lesquels le PLU doit ou devra être compatible :

Le Schéma de cohérence territorial : SCOT Grand Rovaltain = document de planification à l'échelle de 106 communes

- > Met en cohérence l'organisation du territoire en matière d'urbanisme, d'habitat, de déplacements, d'équipements commerciaux et de zones agricoles.
- > Depuis le Grenelle, il doit intégrer contribuer à réduire la consommation d'espace, équilibrer la répartition territoriale des commerces et services, diminuer les obligations de déplacement des habitants.

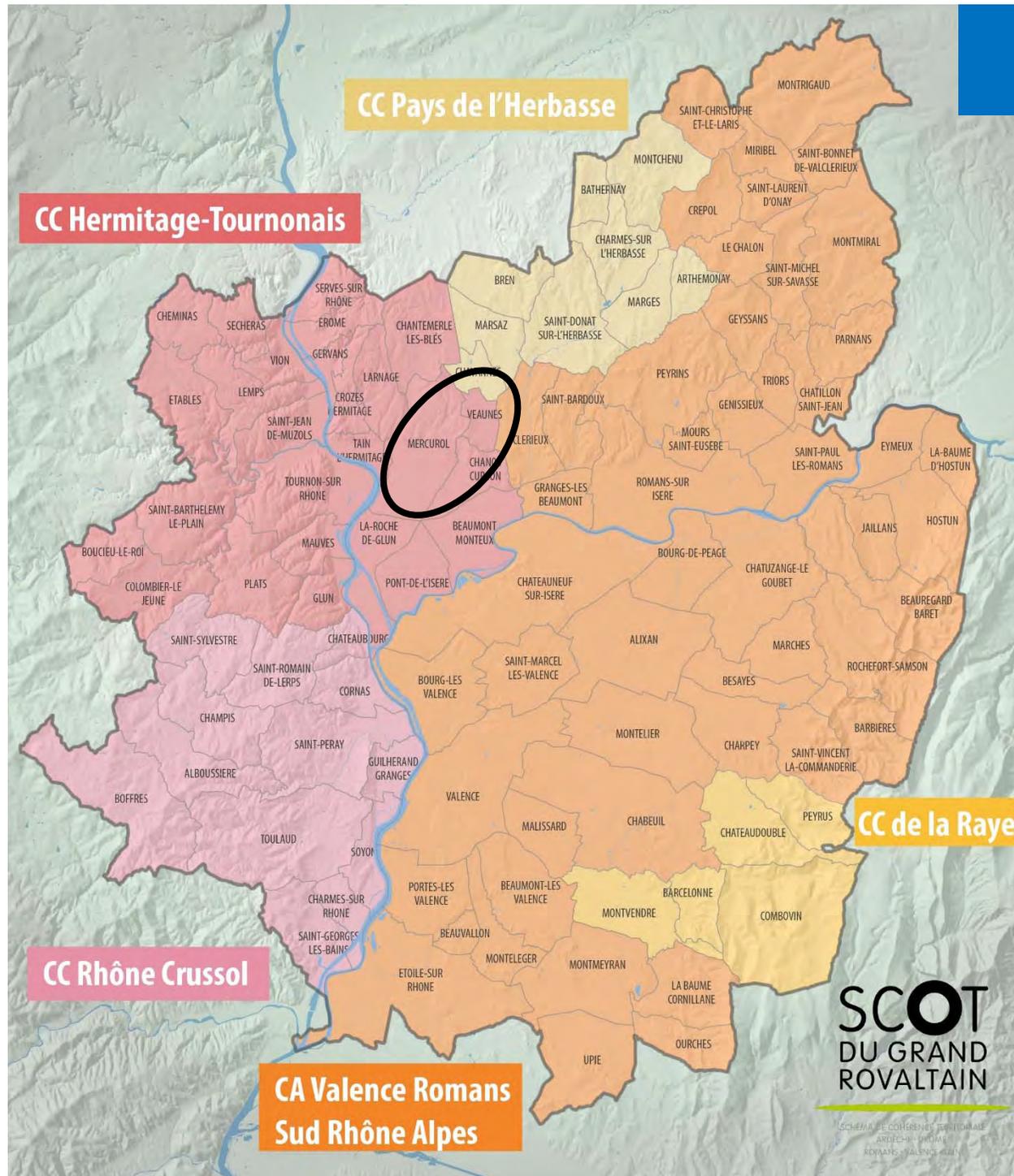
Le projet du SCOT du Grand Rovaltain est à l'enquête publique (16 mars 2016 au 29 avril 2016)

Le Programme Local de l'Habitat géré par la Communauté de communes Hermitage Tournonais

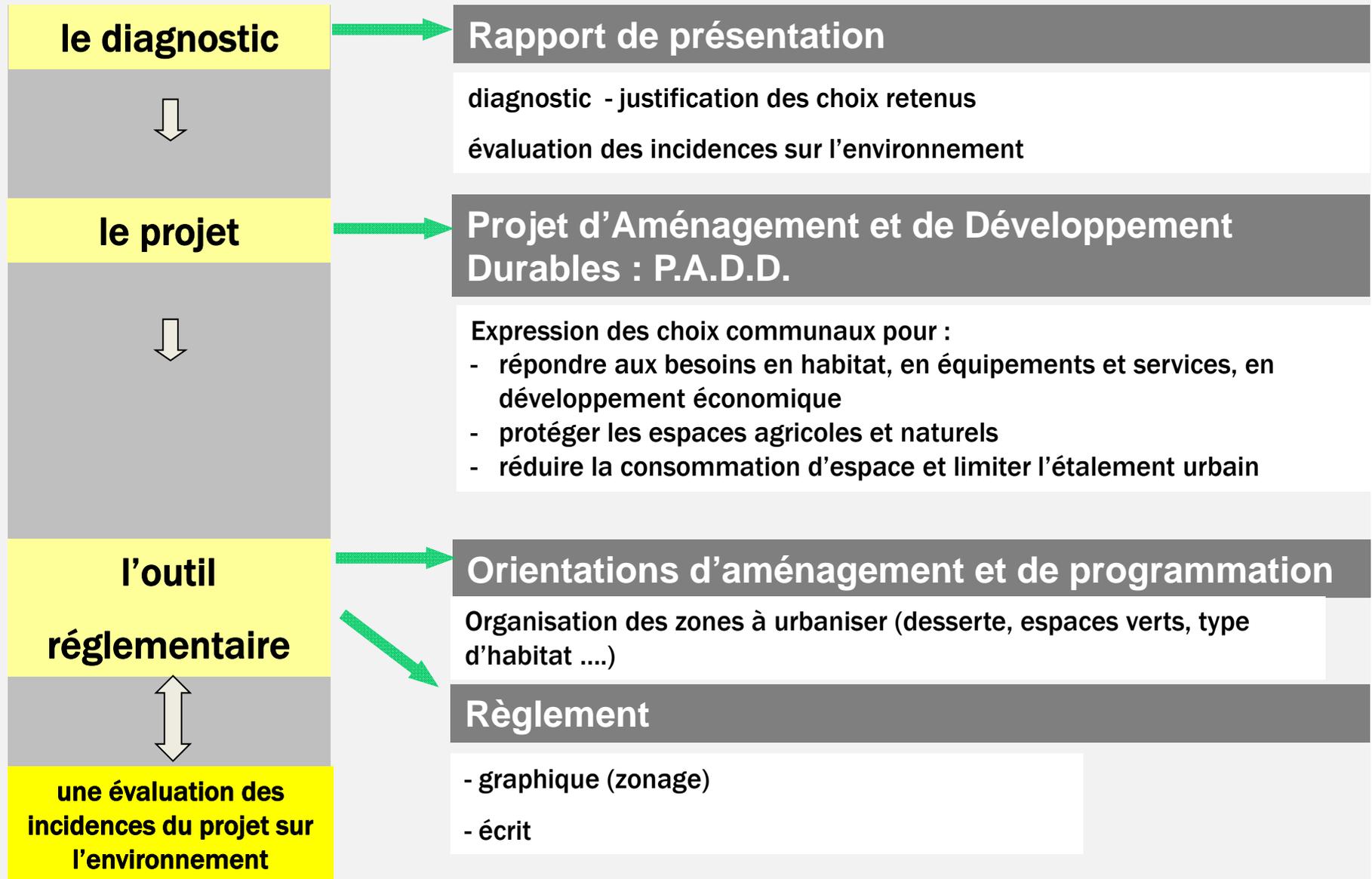
- > Fixe des objectifs qualitatifs et quantitatifs de production de logements par commune à l'échelle de la communauté de communes (35 communes)

Le PLH Hermitage Tournonais est en préparation

Territoire du SCOT du Grand Rovaltain



Le contenu du PLU



La procédure de révision du PLU

Délibération du conseil municipal **prescrivant** l'élaboration du PLU



Phase d'études :

Diagnostic territorial - Enjeux

Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Orientations d'aménagement et de programmation (OAP) - Règlement



Réunions avec les personnes publiques associées :
État
Région
Département
Chambres consulaires
SCOT
Communauté de communes
...

Concertation avec le public

Selon les modalités définies dans la délibération

Délibération du conseil municipal **arrêtant** le projet de PLU

Consultations obligatoires : personnes publiques associées, SCOT, ...
CDCEA (Commissions départementales de la consommation des espaces agricoles)

Enquête publique

Ajustement du PLU pour prendre en compte l'enquête publique et les avis

Délibération du conseil municipal **approuvant** le PLU

Éléments du diagnostic communal :

démographie

habitat et urbanisation

services et équipements

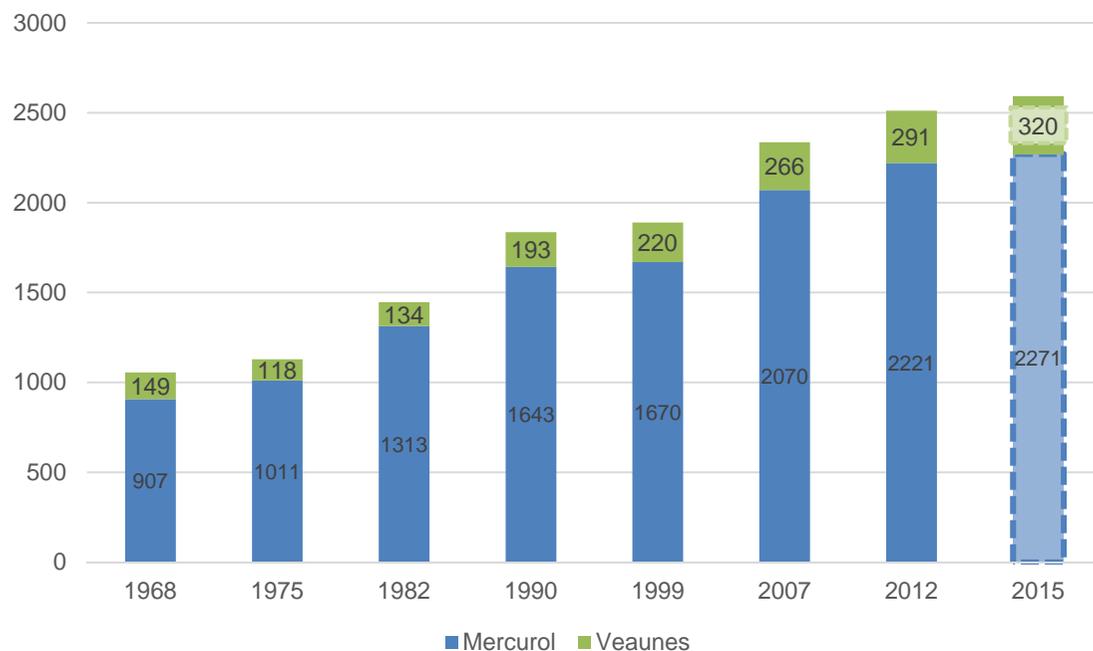
activités économiques

état initial de l'environnement

Diagnostic

Evolution démographique

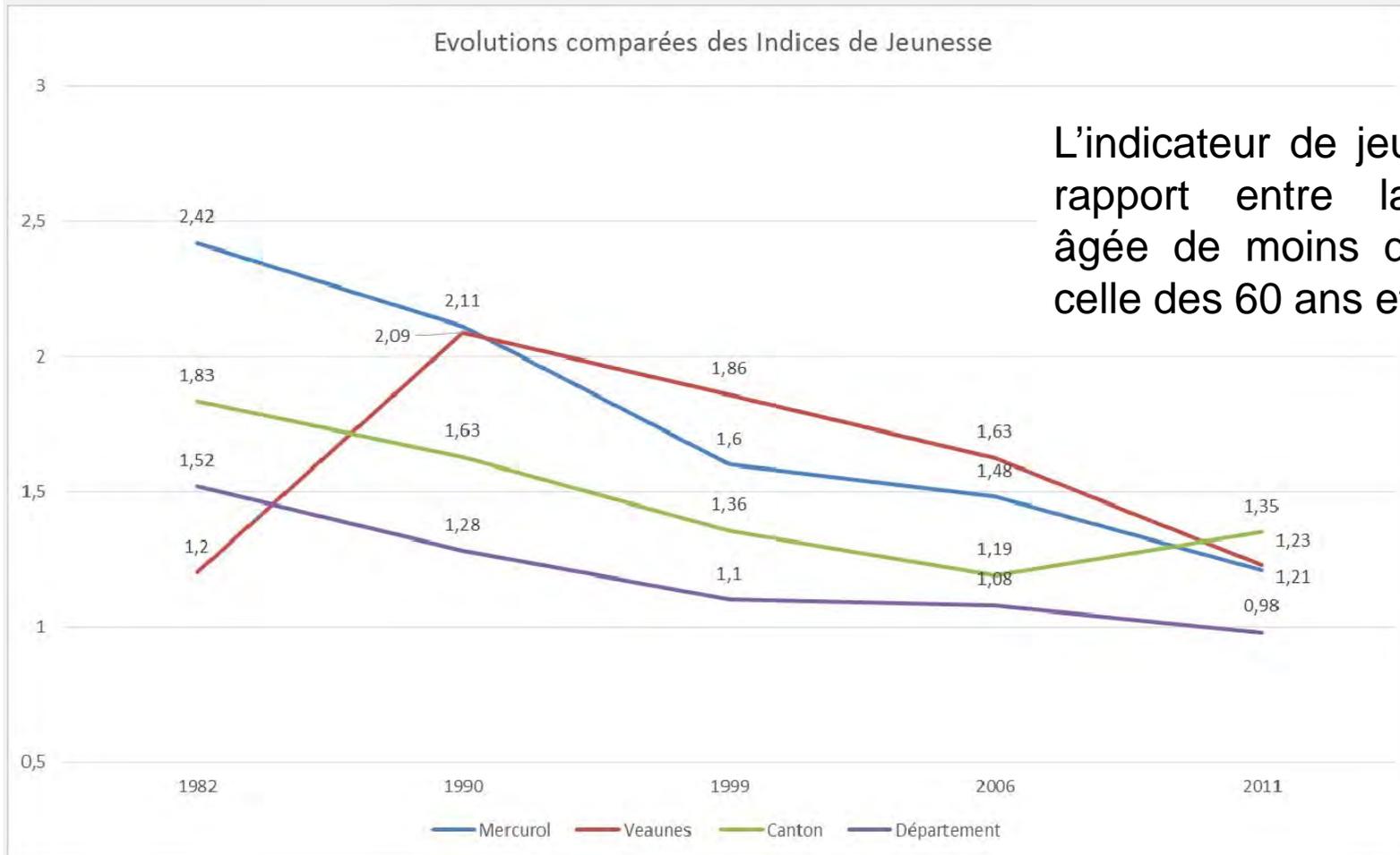
Evolution démographique de la commune nouvelle



Croissance démographique depuis 1999

Taux croissance annuel	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-1999	1999-2006	2006-2011
Mercuriol	1,6 %	3,8 %	2,8 %	0,2 %	2,7 %	1,7 %
Veunes	-3,3 %	1,8 %	4,7%	0,7%	2,4%	1,8 %
Canton	0,7 %	2,6 %	1,5 %	0,7 %	1,3 %	1,1 %
Département	0,8 %	1,1 %	0,8 %	0,6 %	1 %	0,8%

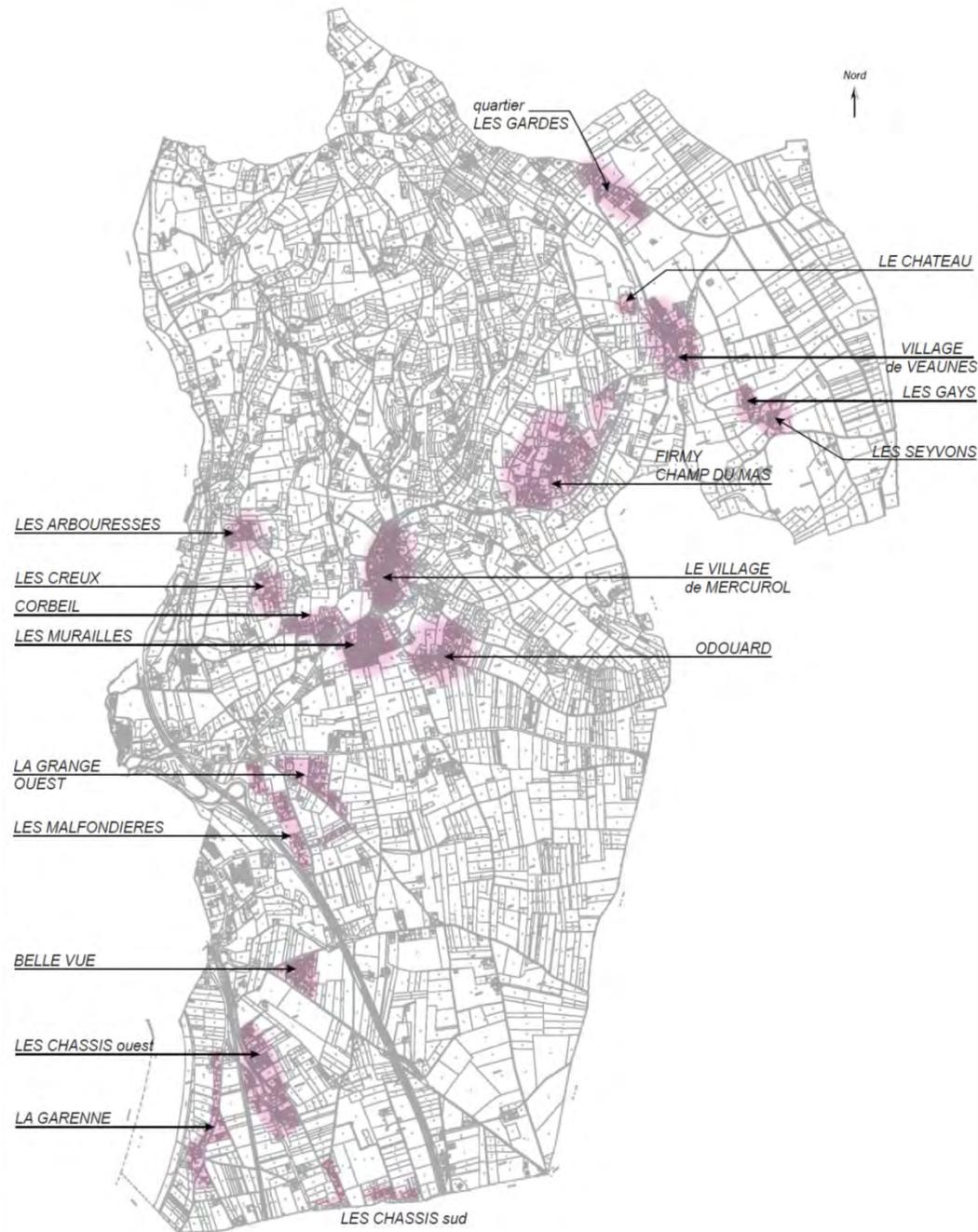
Vieillesse de la population



L'indicateur de jeunesse est le rapport entre la population âgée de moins de 20 ans et celle des 60 ans et plus

Mercuroil : On constate une baisse importante de cet indice entre 1982-90 indiquant un vieillissement de la population, qui est nuancé étant donné que la population de 1982 était jeune.

Veauunes : Après un rajeunissement important de la population entre 1982 et 1990, un vieillissement se constate.

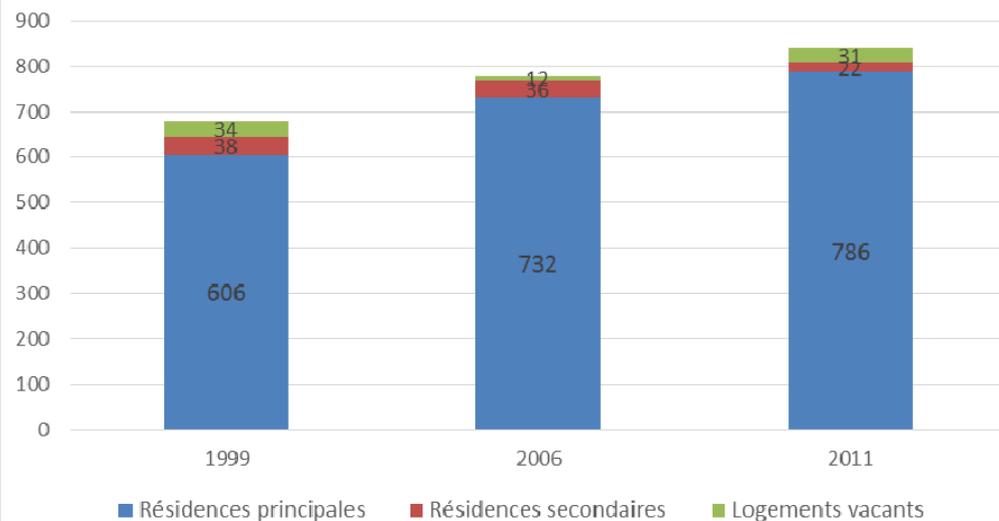


Répartition de l'habitat

Territoire de 25 km².

L'habitat est réparti sur les deux villages (Mercurol, Veaunes), au hameau des Odouards et dans les « nouveaux » quartiers d'habitation (Firmy, Malfondière, Bellevue, Les Gardes, ...)

Evolution du nombre de logements - Mercuriol



Entre 1999 et 2011,

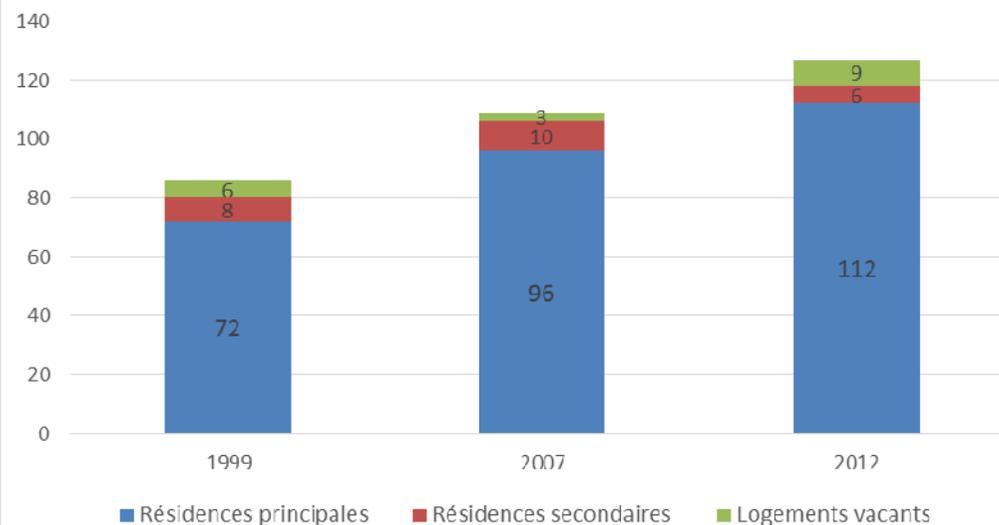
- le nombre total de logements a augmenté de 26%

- le nombre de **résidences principales** a augmenté de 32%

- le nombre de **résidences secondaires** a diminué de 39 %

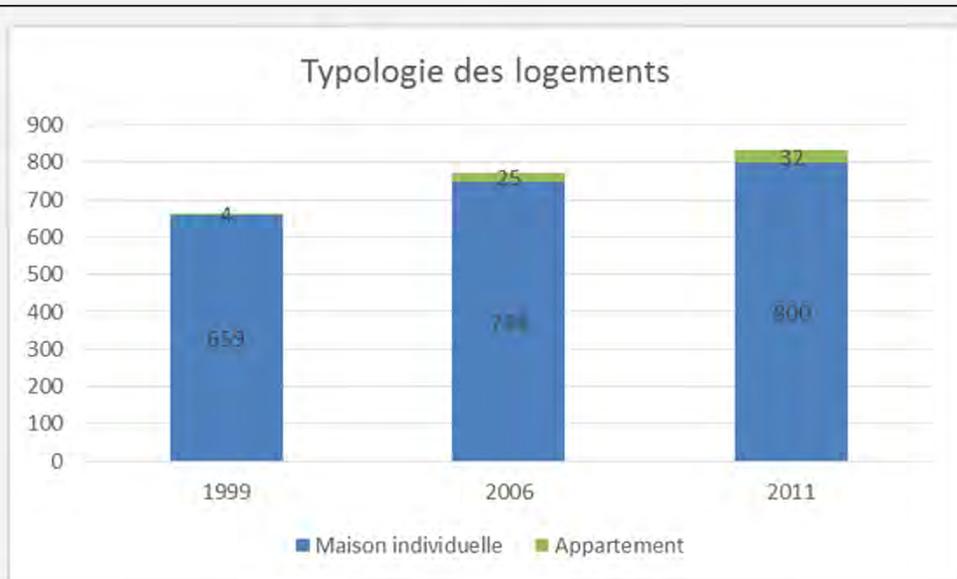
- le nombre de **logements vacants** est stable (en 2011 = 40 logements)

Evolution du nombre de logements - VEAUNES



Mercuriol :

En 2011, 32 logements en appartement sont recensés soit 28 de plus qu'en 1999, représentant 4 % du parc en 2011.

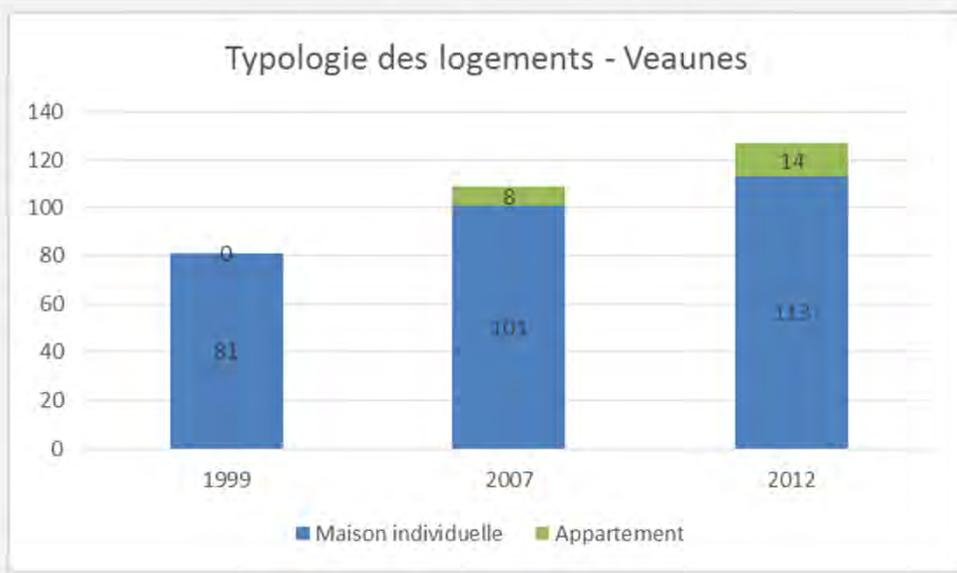


En 2011 : 5 % du parc de logement est en appartement

Veaunes :

En 2012, 14 logements en appartement sont recensés alors qu'il n'en existait aucun en 1999.

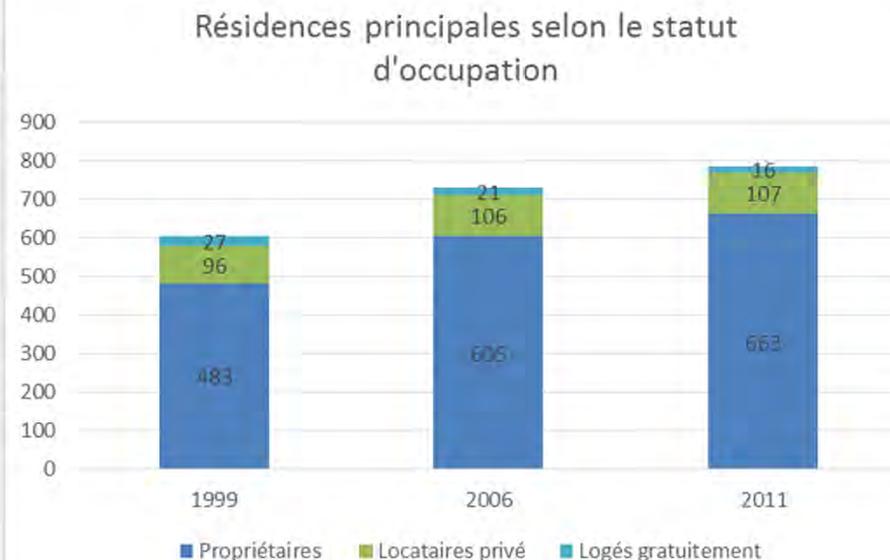
Ils représentent 11 % du parc en 2012.



Mercuriol :

En 2011, la commune compte 107 logements locatifs : 14 % (inférieur à la moyenne cantonale : 27%).

De 1999 à 2011, le nombre de propriétaires a augmenté de 37%, le nombre de locataires de 11%.

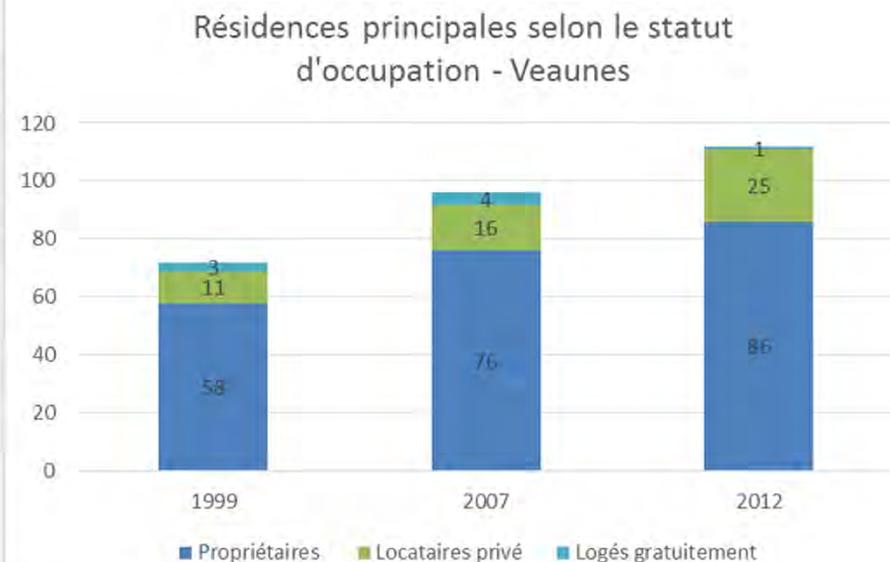


Veaunes :

En 2012, la commune compte 25 logements locatifs : 22 %.

Entre 1999 et 2012, le nombre de propriétaires a augmenté de 48%.

Le nombre de locataires a doublé passant de 11 à 25.



En 2011 : 15 % du parc de logement est en locatif

Diagnostic

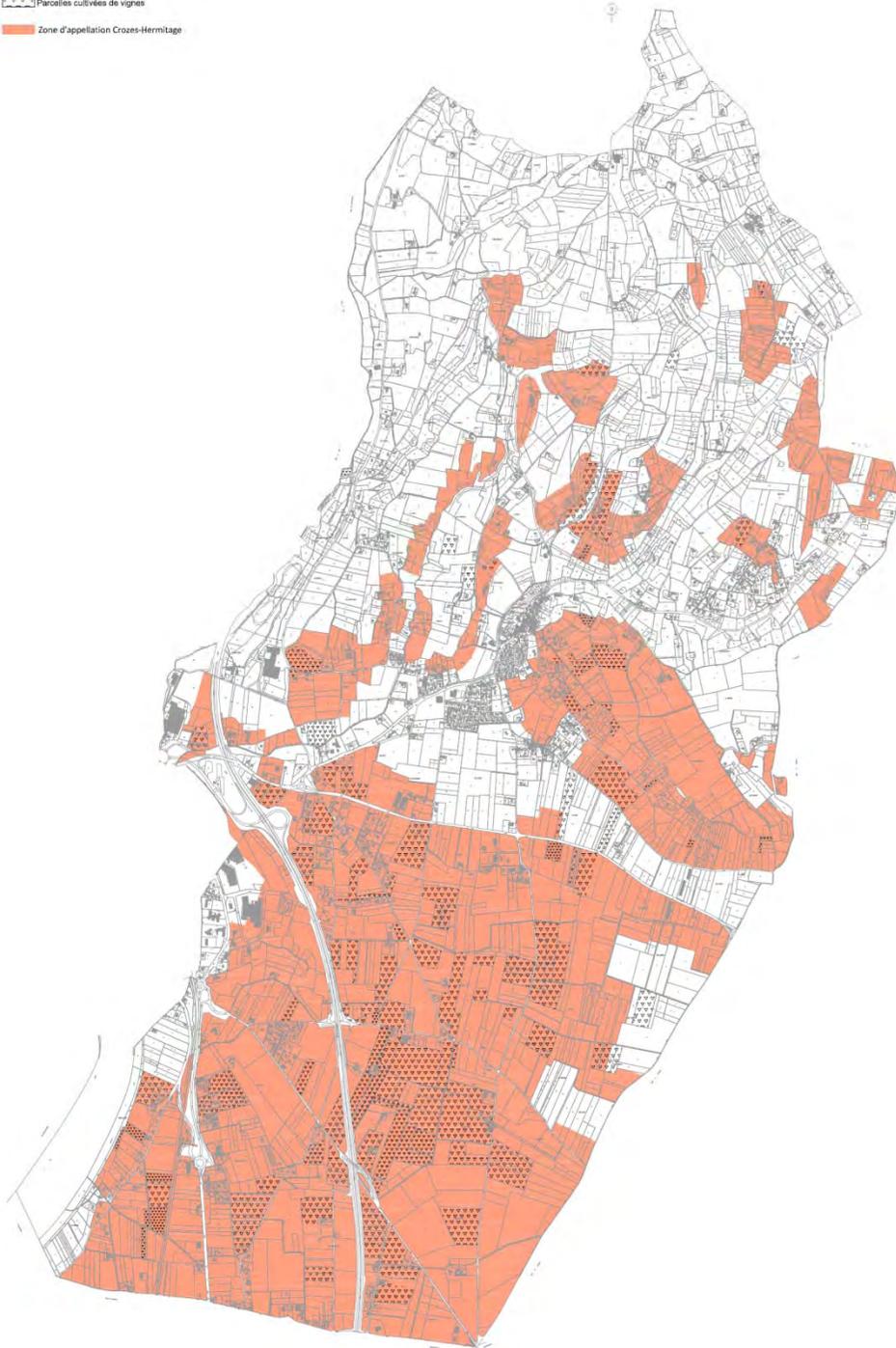
Activités économiques

Recensement d'environ 40 sièges
d'exploitation agricole

Diagnostic en cours



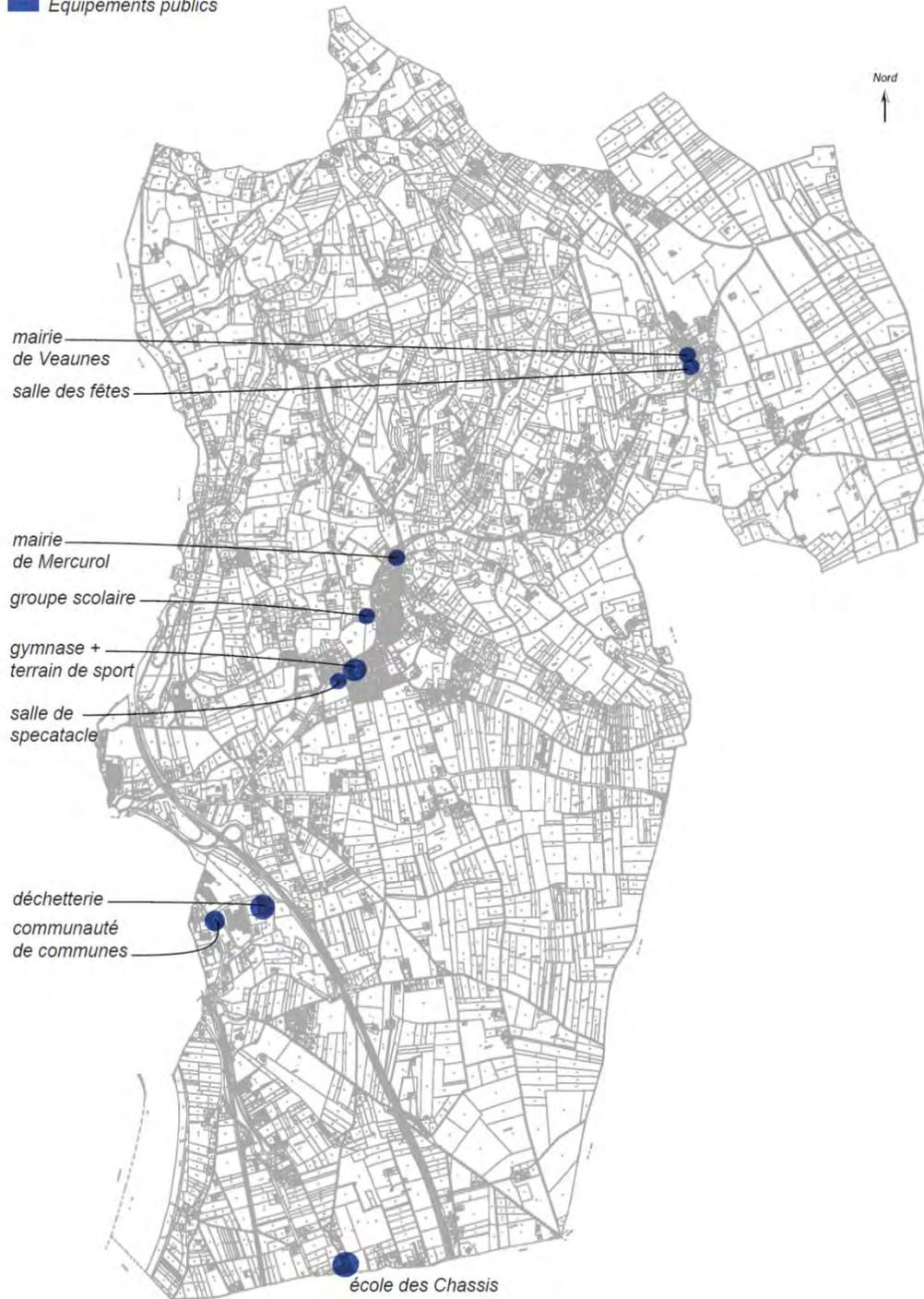
Parcelles cultivées de vignes
Zone d'appellation Crozes-Hermitage



- Tracé du périmètre de l'AOC
- Recensement des parcelles plantées en vignes

Diagnostic Equipements publics

■ Equipements publics

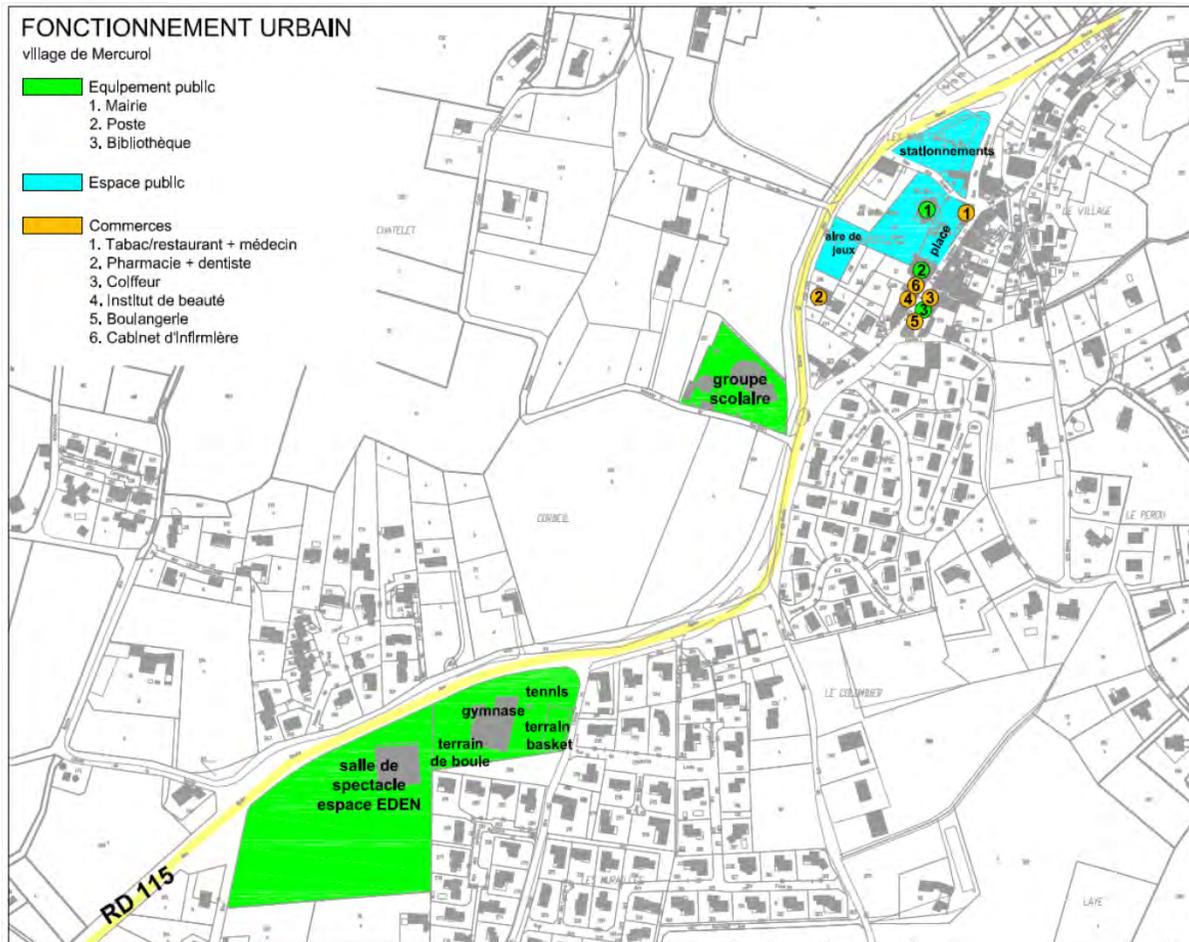


Equipements publics

FONCTIONNEMENT URBAIN

village de Mercuriol

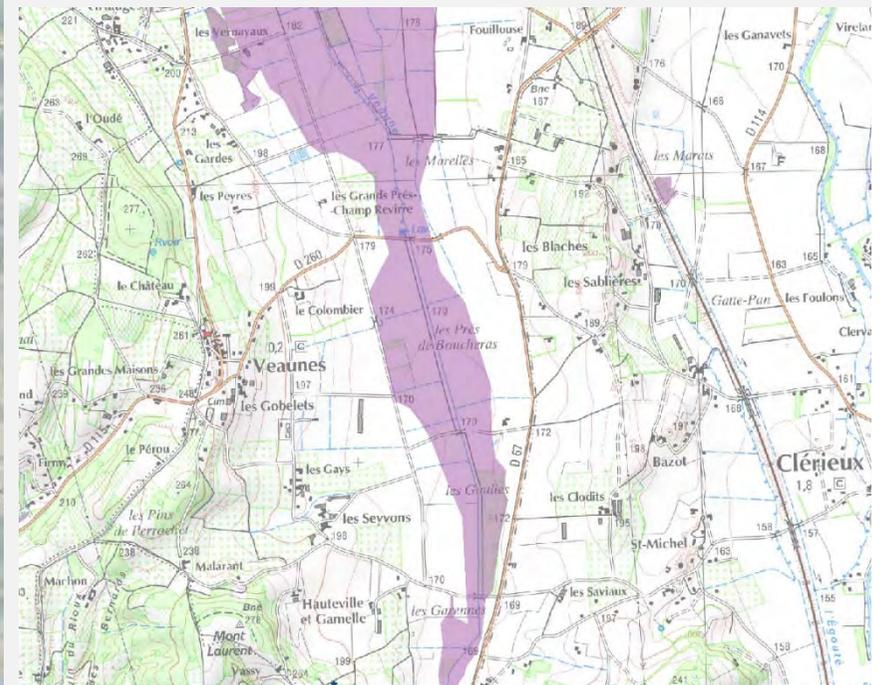
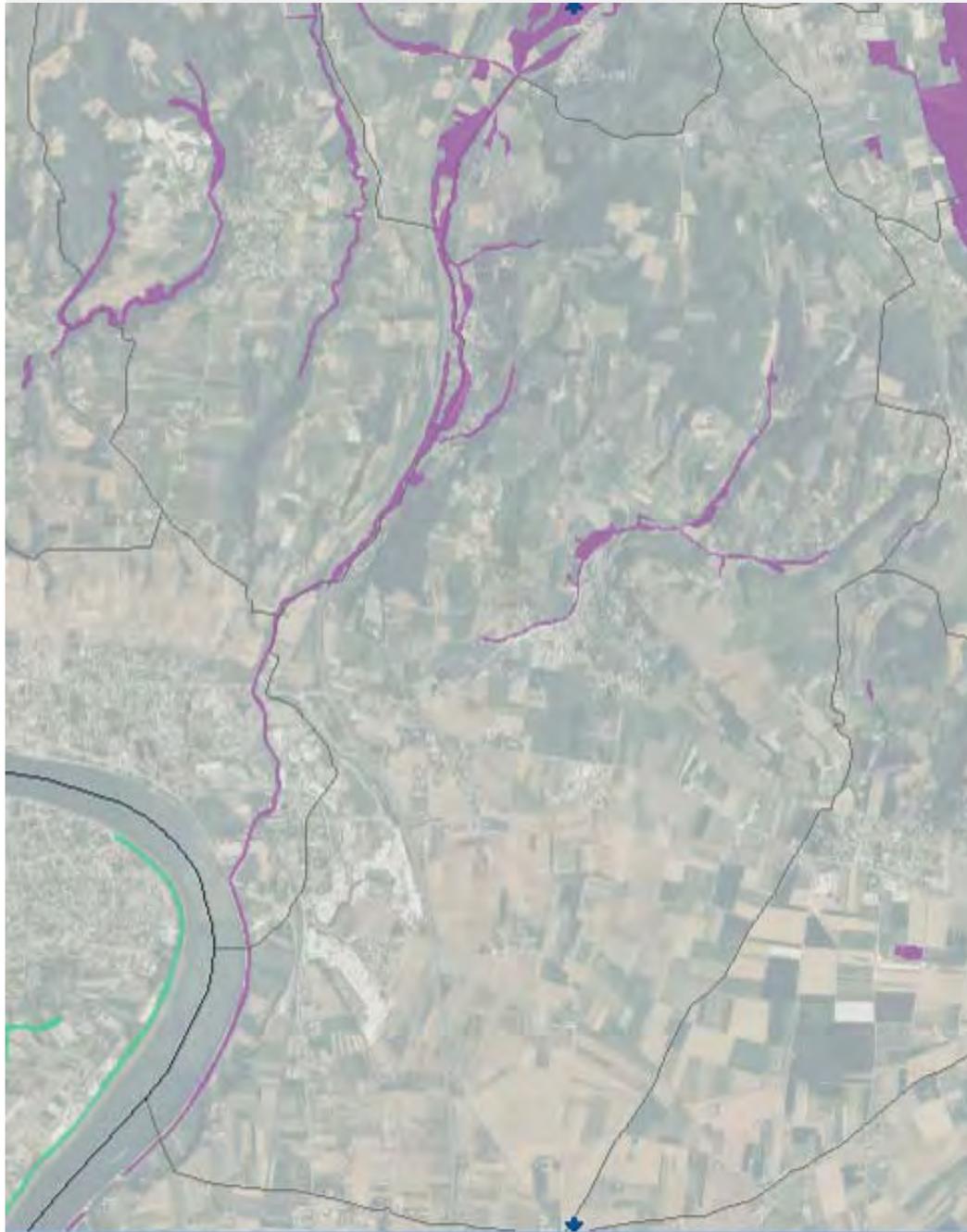
- Equipement public
 - 1. Mairie
 - 2. Poste
 - 3. Bibliothèque
- Espace public
- Commerces
 - 1. Tabac/restaurant + médecin
 - 2. Pharmacie + dentiste
 - 3. Coiffeur
 - 4. Institut de beauté
 - 5. Boulangerie
 - 6. Cabinet d'infirmière



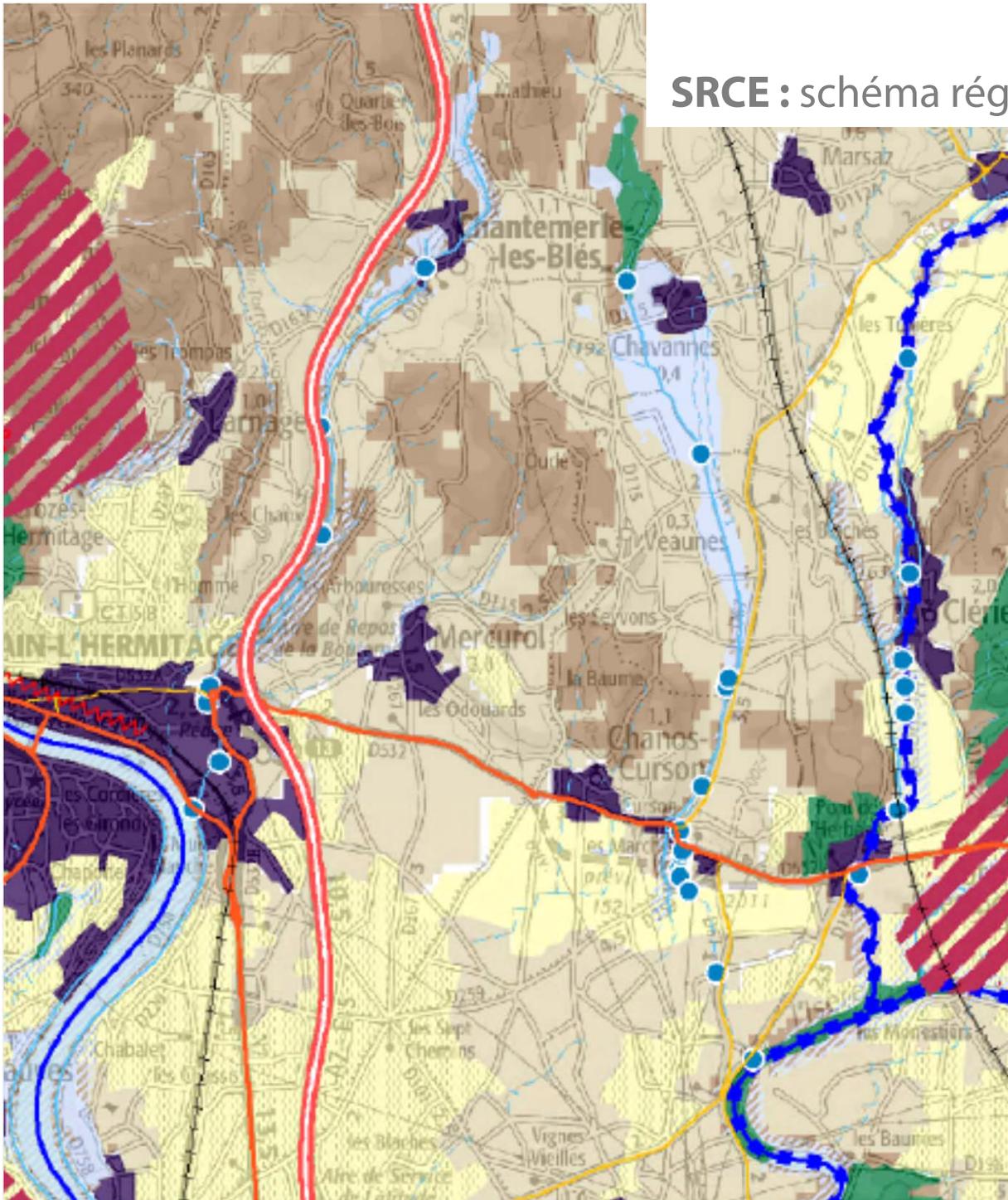
Diagnostic

Etat initial de l'environnement

Environnement – Zones humides



SRCE : schéma régional de cohérence écologique

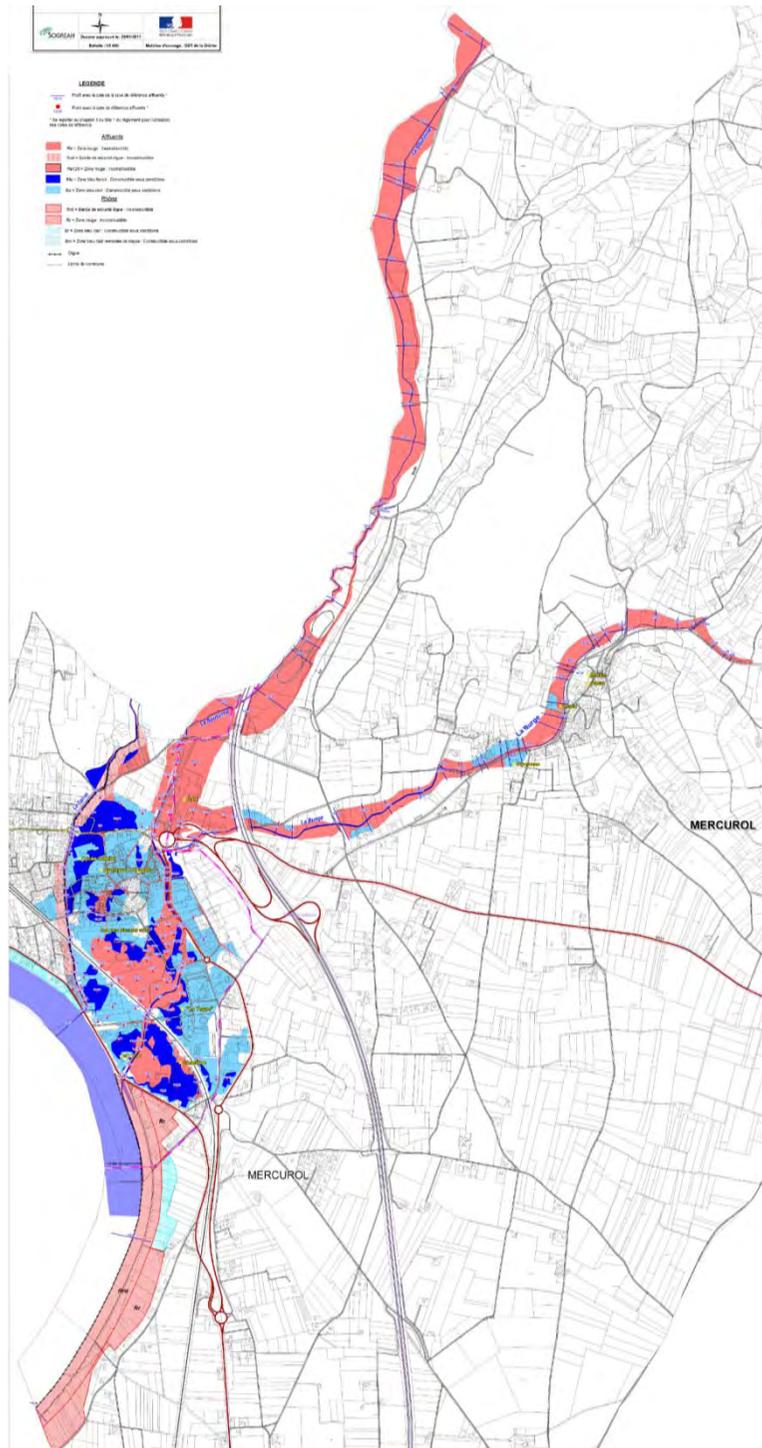


Le SRCE identifie :

- le **Rhône** comme cours d'eau d'intérêt écologique reconnu pour la trame bleue avec comme objectif associé : à préserver.

En outre :

- la partie nord de la commune fait partie des **espaces perméables terrestres**
- les espaces agricoles situés au sud de la commune participent de la **fonctionnalité écologique du territoire.**



Risques :

- Mercuriol : La commune est dotée d'un PPRi (Plan de Prévention des Risques Inondations) approuvé le 29 septembre 2011.

- **Mercurol** : Seul vestige d'un château féodal du XIème siècle détruit lors des guerres de religion : la **Tour**
- **Veunes** : La maison de Veunes dite le « **Château** » dans sa totalité, logis et commun, à l'exception d'une adjonction moderne en façade ouest, y compris l'ensemble des terrasses et clôture et soutènement, puits et pavillon de jardin, mur de clôture du parc, a été inscrite par arrêté du 28-12-2000 au titre des monuments historiques.
- La commune nouvelle est également concernée par le périmètre des monuments historiques de la commune voisine de: Chantemerle lès Blés

Enjeux d'évolution du territoire - Objectifs communaux

En tenant compte des orientations :

- *Du SCOT du Grand Rovaltain*
- *Du PLH CC Hermitage-Tournonais*

Perspectives démographiques et besoins en habitat

Développement économique, touristique, offre de services et commerces

Projet du SCOT : Schéma de Cohérence territoriale Enquête publique en cours

POUR VILLAGE MILIEU PERIURBAIN MERCUROL

Données provisoires :

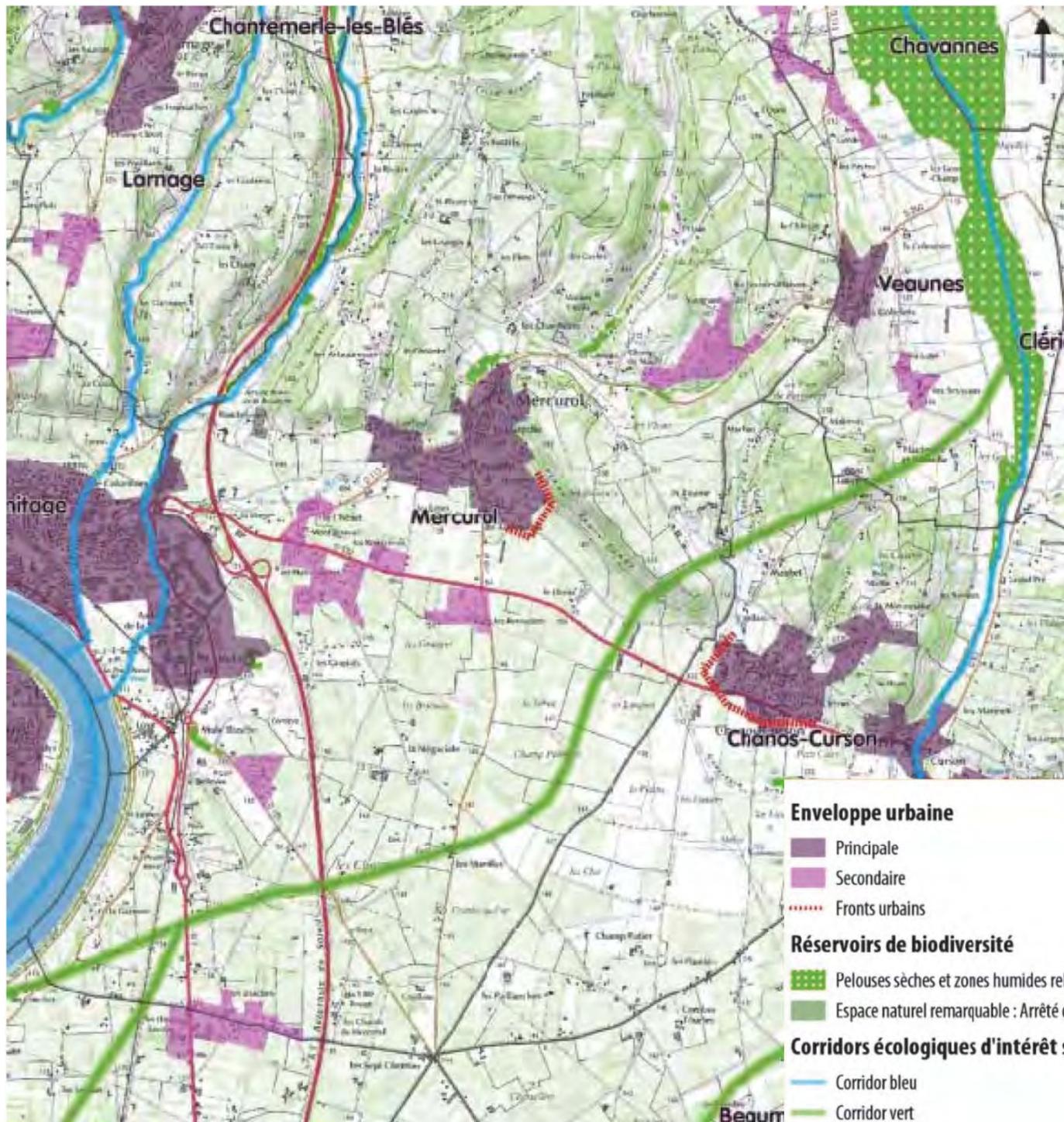
- **5 logements pour 1000 hab. / an**
- En 2012 : 2271 habitants > 11 log / an :
soit 130-135 logements sur 12 ans
- **DENSITE : 16 logements à l'hectare :**
Besoin de 8,4 ha (y compris le potentiel disponible dans le tissu urbain)

POUR VILLAGE ESPACE RURAL VEAUNES

Données provisoires :

- **4 logements pour 1000 hab. / an**
- En 2012 : 291 habitants > 1,16 log/an
soit 14 logements sur 12 ans
- **DENSITE : 14 logements à l'hectare :**
Besoin de moins d'1 ha

Suite à l'enquête publique : prise en compte de la fusion des communes



Enveloppe urbaine

- Principale
- Secondaire
- Fronts urbains

Réservoirs de biodiversité

- Pelouses sèches et zones humides relevant d'un inventaire départemental au 01/12/2013
- Espace naturel remarquable : Arrêté de biotope, Natura 2000, Znieff 1, ENS dont le CG26 est propriétaire

Corridors écologiques d'intérêt supra communal

- Corridor bleu
- Corridor vert

Enjeux d'évolution du territoire - Objectifs communaux

Prise en compte des contraintes :

- Réseaux
- Gestion eaux pluviales
- Risque d'inondation

Définition d'un projet :

- Répondre aux besoins en équipements collectifs : école, collège ??,
- Assurer une protection des espaces et des activités agricoles
- Préserver les espaces naturels et continuités écologiques
- Prendre en compte du paysage bâti et non bâti